

La vie à... La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Février 2024



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2024

(25 juin au 16 août)

- POUR ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS,
- PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE, INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- RÉSIDANT À LA PRÉSENTATION



Chaque été, près de 1 800 jeunes Maskoutains s'inscrivent dans les différents camps de jour des Corporations de loisirs pour passer un été actif et stimulant.

Si un diagnostic de TSA a été posé ou que votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, le Programme d'accompagnement offert lui est destiné.

Pour les 8 semaines du camp de jour estival, un plan d'encadrement sera élaboré pour votre enfant dans le but de faciliter sa participation aux activités et son intégration à la vie du camp de jour. Cette démarche ne garantit pas un jumelage avec un accompagnateur pour la période estivale, mais sera pris en compte selon les ressources disponibles pour l'été.

INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

(date limite 1^{er} mars 2024)

Le 1^{er} mars semble tôt pour inscrire votre enfant en vue de l'été prochain, mais nous avons plusieurs étapes à franchir pour préparer la saison de camp de jour.

FÉVRIER	Recrutement du personnel estival en fonction des inscriptions.
MARS	Entrevues d'embauche du personnel.
AVRIL-MAI	INSCRIPTION AUX CAMPS DE JOUR (voir journal pour date exacte)
MI-JUIN	Rencontre des parents avec les animateurs à l'intégration (accompagnateurs).
FIN-JUIN	Début des camps de jour

IMPORTANT : une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.

Nous invitons les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain à compléter les documents disponibles au bureau municipal de La Présentation et sur le site web de la municipalité (www.municipalitelapresentation.qc.ca) et à nous retourner les documents **d'ici le 1^{er} mars 2024** au :

Municipalité La Présentation
772, rue principale,
La Présentation, Qc, J0H 1B0

Pour information, composez le 450-796-2317 poste 1805 - (du lundi au jeudi entre 8 h et 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h)

IMPORTANT : Les parents qui habitent dans les autres municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'adresser à leur municipalité pour une demande d'accompagnement.

À LA MAIRIE



Louise Arpin
Mairesse
450 779-9104
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450 796-5734



Mélanie Simard
Conseillère #02
450 488-0057



Frédéric Lussier
Conseiller #03
450 278-2962



Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450 488-0593



Myriam La Frenière
Conseillère #05
450 701-0167



Jean Provost
Conseiller #06
450 796-5603

Directrice générale :

Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des finances :

Mme Guylaine Giguère, poste 1811
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste :

Mme Karine Rocheleau, poste 1804
secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Voirie :

M. Yves Bérard, Responsable de voirie
450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie
450 771-7853

M. Maxime Nadeau, employé de voirie
579 348-0699

Urbanisme :

Mme Sabrina Bayard, poste 1803
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs :

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

Conception et impression du journal :

Impressions KLM
450 795-3219

NUMÉROS UTILES



Bureau municipal :

772 rue Principale,
La Présentation (Québec) J0H 1B0

Tél. : 450 796-2317

Télé. : 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

Municipalité La Présentation

Urgence :

Fin de semaine ou jours fériés

Cellulaire : 450 513-2317

Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs

450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance

911 ou à partir d'un cellulaire : *4141

Hôpital

450 771-3333

Déneigement

Transports Philippe Desgranges inc.

450-771-8712

Animaux – SPA Drummondville

1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale Acton

et des Maskoutains

(domestique, recyclables et organique)

450 774-2350

Bureau de poste

782, rue Principale

450 796-1293

MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141

Évaluation foncière 450 774-3141

Gestion des cours d'eau 450 774-3141

Transport adapté 450 774-8810

Presbytère

450 796-3688

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay

2710, rue Bachand, bureau 108

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6

Tél. : 450 771-0505 | Télé. : 450 771-0767

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy

2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8

Tél. : 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à :

secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarifification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00\$/mois)

1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois)

1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois)

1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

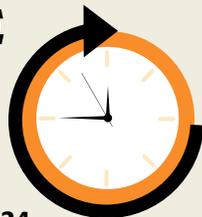
1 page : 1 900.00 \$ (ou 200.00\$/mois)

1/2 page : 1 000.00 \$ (ou 100.00\$/mois)

1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois)

1/8 page : 250.00 \$ (ou 25.00 \$/mois)

CHANGEMENT D'HEURE



Avant de vous mettre au lit dans la nuit du **9 au 10 mars 2024**, prenez le temps d'*avancer* montres et horloges pour passer à l'heure avancée de l'Est (heure d'été).

** * * * * *

Profitez du changement d'heure pour *remplacer la pile de vos avertisseurs de fumée et de vos monoxydes de carbone.*



INTERDICTION

Il est interdit de traverser de la neige provenant d'un terrain privé de l'autre côté d'un chemin ou de la rue.

Cette pratique étant dangereuse pour les véhicules circulant sur la voie publique, la Municipalité tient à vous rappeler que cette infraction est passible d'*amendes pouvant atteindre 1 000 \$.*



STATIONNEMENT INTERDIT EN BORDURE DES ROUTES DURANT LA SAISON HIVERNALE



Veillez noter qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule en bordure du chemin public, entre minuit et 6 heures du matin, du **1^{er} décembre au 15 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

CETTE INTERDICTION EST LEVÉE À PARTIR DU 16 MARS.

CALENDRIER DU MOIS

MARS 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	 4 1 ^{er} Versement de taxes	5	 6 Résidus domestiques	 7 Matières organiques	8	9
 10 Changeement d'heure	11	 12 Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30	 13 Matières recyclables	14	15	16
17	18	19	 20 Résidus domestiques	21	22	23
24 31	25	26	 27 Matières recyclables	28	 29 Bureau fermé	30



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 février 2024, à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
 Myriam La Frenière
 Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
 Frédéric Lussier
 Rosaire Phaneuf
 Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 18-02-24

Il est proposé par Mélanie Simard
 Appuyé par Georges-Étienne Bernard
 Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024
4. Acceptation des comptes
5. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
 - Règlement numéro 307-24 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des ilots et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets
 - Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant secondaire projeté sur le lot 6 556 152, rue Bouvier
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt des rapports d'inventaire de l'inspecteur municipal
10. Aide financière – Fabrique de la paroisse de La Présentation
11. Croix-Rouge Canadienne – Adoption d'une nouvelle entente – Approbation
12. Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 – Autorisation de signature pour la convention d'aide financière 2023-2024
13. Construction de deux terrains de tennis – Approbation et autorisation de paiement suite au décompte #3 et approbation des directives de changement
14. Adoption du règlement numéro 308-24 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau de la Rivière Salvail, Branches 8 et 9

15. Achat d'outils pour la voirie
16. Formation pour les employés de voirie organisé en collaboration avec l'APSAM
17. Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers
18. Demande de dérogation mineure lots 6 556 152, rue Bouvier – Marge de recul avant secondaire – Décision suite aux recommandations du CCU
19. Adoption du second projet de règlement numéro 303-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations
20. Adoption du règlement numéro 307-24 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des ilots de chaleur et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets
21. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 3 408 091, chemin Haut-de-Salvail appartenant à Ferme Richard Blanchette et fils inc
22. Achat d'un abri-solaire portatif – Autorisation
23. Achat d'un nouveau frigidaire et d'une nouvelle cuisinière à convection pour le Pavillon des loisirs
24. Embauche du responsable du camp de jour et autorisation du processus d'embauche pour le personnel du camp de jour pour l'été 2024
25. Divers
26. Dépôt de la correspondance
27. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-02-24

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
 Appuyé par Jean Provost
 Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 20-02-24

PAIEMENTS ANTICIPÉS

ANNÉE 2023

C2400010	D	Bérard Yves	
		Outillages & équipement remorque	1 000,00 \$
P2400032	D	M.R.C. des Maskoutains	
		RREM Louise Arpin 2023	1 251,25 \$
			2 251,25 \$

ANNÉE 2024

C2400011	R	Construction Sorel Ltée	
		Décompte final # 9 construction garage	296 841,12 \$
L2400010	I	Télébec	
		Télécopieur 10-01/9-02	98,78 \$
L2400011	I	Cogeco connexion Inc.	
		Internet Pavillon & garage 15-01/14-02	172,36 \$
P2400031	D	Deschênes François	
		Ménage gym 15 janvier	75,00 \$
			297 187,26 \$

PROCÈS-VERBAL | Séance du 6 février 2024

Salaires versés pour le mois de janvier 2024 : **61 656,69 \$**

I : Incompressible
D : Délégation
R : Résolution

COMPTES À PAYER

ANNÉE 2023

Ministre du revenu du Québec	
Cotisation CNT 2023	243,76 \$
M.R.C. des Maskoutains	
Hon. prof. travaux Grand Rang	255,88 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	
Cour régionale 01-10/31-12-2023	361,61 \$
APSAM	
Formation espace clos voirie	360,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Crédit dépl. inutile 283 Grand Rang	(35,00) \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Cotisation RREM 2023	287,83 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Ajust. résidus domestiques 2023	1 015,43 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Ajust. mat. recyclables 2023	450,95 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Ajust. Mat. organiques 2023	522,68 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Vidange hors saison 889 Salvail S	278,76 \$
	3 741,90 \$

ANNÉE 2024

Équipement Harjo Inc.	
Boîte contrôle enrouleur patinoire	1 133,08 \$
Rona Inc.	
Détecteur de fumée Pavillon	67,23 \$
Rona Inc.	
Entretien bureau municipal	41,23 \$
Rona Inc.	
Pièces et accessoires garage	171,15 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	
Moulure passage bureau municipal	17,23 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	
Peinture / signalisation	64,37 \$
Groupe Géomatique Azimut Inc.	
Licence GO infra 2024	901,35 \$
Purolator Inc.	
Fr. transp. comptes taxes, enveloppes	43,87 \$
Leblanc Lison	
Yoga 9-01/18-04 vers 1/2	3 476,84 \$
Réseau internet Maskoutains	
Téléphone IP janvier	267,89 \$
Laferté & Letendre Inc.	
Arrêt de porte Centre Synagri	64,32 \$
Laferté & Letendre Inc.	
Clou de finition bureau municipal	5,51 \$
Laferté & Letendre Inc.	
Équipements / voirie	76,93 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	
Entretien luminaires de rues	622,05 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	
Brancher manette/patinoire	341,37 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	
Enlever chaufferette étangs aérés	206,96 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	
Essence véhicules voirie	654,48 \$

Groupe CCL	
Cptes de taxes, chèques, enveloppes	2 409,88 \$
Association directeurs municipaux du Québec	
Adhésion adjointe	1 002,39 \$
Association directeurs municipaux du Québec	
Inscription congrès DG	715,14 \$
Eurofins Environex	
Analyses eau potable janvier	527,17 \$
Eurofins Environex	
Analyses eaux usées janvier	340,91 \$
Buropro Citation	
Fournitures de bureau	179,85 \$
Buropro Citation	
Copies du 25-12/25-01	152,82 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Résidus domestiques janvier	10 234,72 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Matières recyclables janvier	6 663,12 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Matières organiques janvier	1 766,01 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Fr. gestion installation septique vers.1	2 173,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	
Quote-Part vers. 1/4	7 219,75 \$
Corporation officiers mun en bâtiment	
Adhésion Urbaniste	436,91 \$
Transport Philippe Desgranges Inc.	
Criblure / épandage routes	1 081,03 \$
Impression KLM	
Journaux municipaux janvier	1 687,55 \$
Atelier Tanguay	
Souffleuse à neige / patinoire	2 654,77 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	
Propane garage	1 167,92 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	
Propane Centre Synagri	1 865,21 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Produits ménagers bureau	82,62 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Produits ménagers Pavillon	1,47 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Produits ménagers Centre Synagri	80,80 \$
Nova Mobilier environnement Inc.	
Collecteur de piles	425,41 \$
	51 024,31 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JANVIER 2024

Taxes et droits de mutations	48 692,78 \$
Permis émis	840,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	2 460,00 \$
Location Pavillon & terrain	1 825,00 \$
Locations locaux GCC – activité diverse	6 075,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 613,91 \$
Publicité journal municipal	5 180,00 \$
Déneigement entretien voirie	9 865,25 \$
Location immeuble bureau de poste janvier	375,00 \$
Vente de rails – porte de garage & remboursement pièces et acc. cabane zamboni	288,80 \$
TOTAL – DÉPÔTS	77 215,74 \$

Dépôts Directs

Intérêts compte chèques et compte avantage janvier 2024	3 885,82 \$
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – TPS & TVQ novembre 2023	2 371,02 \$

Circuit électriques – redevances du 01-10/31-12-2023	120,37 \$
Ministère de l'agriculture (MAPAQ) Aide plafond d'imposition EAE 2023	103 327,00 \$
M.R.C. des Maskoutains – Subvention FDR remise active versement 1/2	3 150,00 \$
Ministère des Transports – Prog. Aide voirie locale volet PPA	37 500,00 \$
Loyer bureau de poste février	375,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – cour régional 01-10/31-12-2023	3 140,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	153 869,21 \$
GRAND TOTAL	231 084,95 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2023 pour un montant total de 2 251,25 \$

De ratifier les paiements anticipés effectués en janvier 2024 pour un montant total de 297 187,26 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en janvier 2024, au montant total de 61 656,69 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2023 au montant total de 3741.90 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour février 2024 au montant total de 51 024,31 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de janvier 2024, au montant de 231 084,95 \$.

5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :

Conformément aux avis publics du 19 janvier 2024, les informations sont données relativement aux dossiers suivants :

- Règlement numéro 307-24 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des îlots et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets
- Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant secondaire projeté sur le lot 6 556 152, rue Bouvier

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Mélanie Simard, déléguée substitut à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de janvier 2024.

- Discussion sur le nouveau système des consignes qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2023.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Pas eu de rencontre du CCL;
- Une première rencontre aura lieu la semaine prochaine pour l'organisation du tournoi de soccer 2024.

9- DÉPÔT DES RAPPORTS D'INVENTAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La directrice générale dépose les rapports d'inventaire de la voirie, comprenant les équipements et le matériel de voirie ainsi que les stocks de produits au 31 décembre 2023.

10- AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA PRÉSENTATION RÉSOLUTION NUMÉRO 21-02-24

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité de La Présentation fait l'entretien du Patrimoine paroissial, faisant référence plus précisément à l'entretien des parterres de l'église et du cimetière, pour la Fabrique;

Considérant que depuis l'année 2020, les élus ont plutôt opté pour donner un montant de 7 000 \$ à la Fabrique pour l'entretien des parterres de l'église et du cimetière;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'une aide financière de 7 000 \$ à la Fabrique de La Présentation pour l'année 2024, pour l'entretien du patrimoine paroissial.

11- CROIX-ROUGE CANADIENNE – MODIFICATION DE CERTAINES MODALITÉS DE L'ENTENTE – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 22-02-24

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec ont révisé en profondeur l'entente Services aux sinistrés;

Considérant que cette révision s'inscrivait dans un contexte d'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec et de changements de façons de faire au sein de la Société canadienne de la Croix-Rouge;

Considérant que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile* et le *Code municipal* ;

Considérant que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

Considérant que la mission de la CROIX-ROUGE est notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

Considérant que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant la volonté de la MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION et de la CROIX-ROUGE de mettre à jour l'Entente de Services aux sinistrés telle que proposée par l'Organisme ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la nouvelle entente de Services aux Personnes sinistrées proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge - Québec;

D'ajuster la contribution annuelle pour l'année financière 2024-2025 à 0,20 \$ par citoyen, pour l'année financière 2025-2026 et 2026-2027 à 0,21 \$ par citoyen, ce qui permettrait à la CROIX-ROUGE de continuer à développer et à maintenir son réseau bénévole et ses partenariats dans le but d'être prête à intervenir lors de sinistre;

D'autoriser Madame la mairesse Louise Arpin et Josiane Marchand, la directrice générale, à signer la nouvelle entente proposée par l'Organisme, pour et au nom de la Municipalité.

**12- PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2024 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024
RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-24**

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

Attendu que La Municipalité de La Présentation a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2023 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Attendu que la demande a été acceptée par le Ministère.

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de La Présentation, ainsi qu'à agir à titre de mandataire délégué pour tout suivi ultérieur relatif à l'appui financier obtenu.

**13- CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS – APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #3 ET APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 24-02-24**

Considérant le décompte progressif numéro 3 présenté par J-C Lizotte inc. et la recommandation de la compagnie Conception paysage relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 3 et le paiement à J-C Lizotte inc. d'une somme de 73 134,23 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de construction de deux terrains de tennis.

**14- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 308-24 RELATIF À LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE SALVAIL, BRANCHES 8 ET 9
RÉSOLUTION NUMÉRO 25-02-24**

CONSIDÉRANT que le cours d'eau rivière Salvail et Branches 8 et 9 est sous la juridiction de la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien dans la rivière Salvail Branches 8 et 9 ont été décrétés par le règlement de la M.R.C. des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien dans le cours d'eau ci-haut cité ont été exécutés sur le territoire de la Municipalité de La Présentation;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut imposer un mode de tarification selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement, avec demande de dispense de lecture, a été régulièrement donné à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Présentation tenue le 16 janvier 2024, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que la directrice générale mentionne l'objet du présent règlement ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 308-24 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau de la Rivière Salvail, Branches 8 et 9 et qu'il y soit décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le coût des travaux d'entretien dans le cours d'eau rivière Salvail Branches 8 et 9 est réparti, entre les contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains inclus dans le bassin versant ci-après fixée pour leurs terrains respectifs et est recouvrable desdits contribuables, en la manière prévue au Code municipal, pour le recouvrement des taxes municipales.

Il en est de même des indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et ingénierie et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Le coût des travaux pour la Branche 8 section A est établi au taux de 47,02 \$ l'hectare.

Le coût des travaux pour la Branche 8 section B est établi au taux de

393,77 \$ l'hectare.

Le coût des travaux pour la Branche 9 est établi au taux de 426,09 \$ l'hectare.

Sont et seront, par le présent règlement, assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, avec le nom du contribuable et le numéro officiel de chaque terrain, en raison de la superficie contributive en hectare attribué à chacun de ces terrains.

ARTICLE 2.

Contribueront aux travaux dans le cours d'eau Rivière Salvail et Branches 8 et 9 les terrains suivants:

Rivière Salvail, branche 8 section A

Nom du contribuable	Lot	Superficie contributive	Matricule
Ferme Gustave Michon & Fils Inc.	3 697 779	0,0076	3957 37 4262
Gestion Bazinet Morin SENC	3 408 335	0,6634	4058 01 6325
Les Entreprises Imm. La Présentation	3 697 785	0,7126	4058 00 3073
Agri Vol Inc.	3 408 367	1,8433	3957 99 8678
Poirier Gaéтан	3 408 363	2,8244	3958 51 0438
Nichols Michel	3 408 343	4,2005	3957 49 2171
Ferme Gustave Michon & Fils Inc.	3 697 779	11,7689	3957 37 4262
Boutin Steve	3 405 857	0,0058	4057 94 8353
Placements Bruno Bazinet Inc.	5 408 509	0,0061	4057 77 7908
Les Entreprises Imm. La Présentation	6 358 062	0,0064	4057 94 5564
Messier Alain	5 171 803	0,0089	4057 58 7785
Phaneuf Gabriel	3 405 623	0,0159	4057 39 6459
Les Entreprises Imm. La Présentation	6 358 061	0,0216	4057 75 8419
Vézina Micheline	3 405 324	0,0442	4057 67 7126
Placements Bruno Bazinet Inc.	5 408 508	0,0453	4057 77 7908
Desmarais Valérie	3 404 993	0,0477	4057 67 0178
Fontaine Capital Immobilier Inc.	3 404 994	0,0477	4057 57 8292
Fontaine Capital Immobilier Inc.	3 404 995	0,0477	4057 58 6405
Dillaire Steve	4 426 448	0,0477	4057 58 2832
Dillaire Steve	4 426 449	0,0477	4057 58 4619
Alix Kevin	3 405 880	0,0478	4057 49 9600
Alix Kevin	3 405 881	0,0479	4057 58 1388
Alix Kevin	3 405 882	0,0481	4057 58 3076
Bazinet Martin	3 405 876	0,0482	4057 58 4763
Jodoin Pascal	3 405 877	0,0484	4057 67 4989

Bazinet Jean-Guy	3 405 883	0,0484	4057 68 3201
Bazinet Jean-Guy	3 405 864	0,0484	4057 68 1514
Bazinet Martin	3 405 875	0,0485	4057 58 6451
Bazinet Jean-Guy	3 405 893	0,0485	4057 58 9826
Bazinet Jean-Guy	3 405 892	0,0485	4057 58 8138
Jodoin Pascal	3 405 878	0,0486	4057 67 6676
Collette Daniel	3 405 853	0,0496	4057 67 8364
St-Ours Mathieu	3 699 036	0,0498	4057 66 7596
Beaudry Linda	3 699 037	0,0498	4057 66 9283
Schreyer Arnaud	3 699 035	0,0498	4057 67 5808
Gervais André	3 699 042	0,0498	4057 38 9752
Champagne André	3 699 043	0,0498	4057 48 1440
Bérubé Marc-André	3 699 044	0,0498	4057 48 3027
Bérubé Marc-André	3 699 045	0,0498	4057 48 4715
Morissette Lyne	3 699 046	0,0498	4057 48 6402
Bousquet Yvon	3 699 047	0,0498	4057 47 8190
Duff Benoit	3 699 048	0,0498	4057 47 9878
Gestion Marcel Morin Inc.	3 699 049	0,0498	4057 57 1565
Gélinas François	3 699 050	0,0498	4057 57 3253
Beaule Hélène	3 699 051	0,0498	4057 57 4940
Fréchette Lucie	3 699 052	0,0498	4057 57 6628
Fréchette Lucie	3 699 053	0,0498	4057 57 8315
Allard Jérôme	3 699 054	0,0498	4057 67 0003
Savoie Élyse	3 699 055	0,0498	4057 66 1791
Poitras Michael	3 699 056	0,0498	4057 66 3478
Brodeur Hélène	3 699 057	0,0498	4057 66 5166
Marcoux Sylvie	3 699 025	0,0515	4057 48 6053
Langelier David	3 699 026	0,0515	4057 48 7840
Gervais André	3 405 325	0,0521	4057 67 5239
9044 6295 Québec Inc.	3 404 996	0,0530	4057 67 1964
Morin Serge	3 699 032	0,0538	4057 57 8860
Lussier Rémy	3 699 027	0,0539	4057 48 9627
Messier Lise	3 699 028	0,0539	4057 58 1414
Cloutier Dominique	3 699 029	0,0539	4057 58 3300
Cloutier Dominique	3 699 030	0,0539	4057 57 5187
Provost Pierre Alain	3 699 031	0,0539	4057 57 6973
9348-6884 Québec Inc	3 699 041	0,0559	4057 38 7965
Poirier Denis	3 405 323	0,0563	4057 67 8814
Mc Duff Karine	3 699 034	0,0589	4057 67 4022
Placements Vincent Morin Senc	3 404 998	0,0595	4057 48 8266
Lemay Marie Claude	3 699 033	0,0599	4057 67 0847
Alix Kevin	3 405 879	0,0633	4057 49 7815
Chagnon Richard	3 699 058	0,0643	4057 66 6952

Gestion Michel Morin 2008 Inc	3 699 024	0,0645	4057 48 4168
Ferme Cloutier Foisy Inc	3 699 038	0,0657	4057 76 1271
Placements Vincent Morin Senc	3 404 999	0,0658	4057 58 0648
Michon Francine	3 405 894	0,0690	4057 77 0352
France Bernard Lyne Jubinville	3 406 950	0,0690	4157 03 9367
Morin Vincent	3 404 990	0,0695	4057 49 3648
Phaneuf Rosaire	3 405 867	0,0708	4057 49 8935
Gestion C Morin & Frères Inc	3 404 997	0,0709	4057 48 5883
Lavallee Ghislain	3 405 321	0,0759	4057 77 0907
Gestion Michel Morin 2008 Inc	3 699 023	0,0825	4057 48 0297
Beaudry Mathieu	3 405 886	0,0826	4157 04 8547
Mathieu Dominique	3 405 322	0,0838	4057 76 2391
Barabe Gaetan	3 405 624	0,0869	4057 39 8939
Gestion C Morin & Frères Inc	3 405 649	0,0884	4057 49 1317
Therriault Stéphanie	3 699 039	0,0922	4057 76 3452
Kirouac Sonia	3 404 975	0,0927	4057 49 0974
Bernard Luc	4 048 594	0,0932	4057 77 6348
Phaneuf Rosaire	3 405 869	0,0938	4057 59 0358
Poirier Michel	3 405 900	0,0969	4057 68 4737
Benoit Kevin	4 712 908	0,1015	4057 59 5901
Placements Bruno Bazinet Inc	5 408 507	0,1035	4057 77 9633
Les Entr Imm La Présentation	6 358 060	0,1097	4057 94 5564
Turcot Michel	4 712 907	0,1168	4057 59 4417
Bazinet Philippe	5 408 510	0,1359	4057 76 7168
Messier Alain	4 712 909	0,1406	4057 58 7785
Richard Sylvain	3 405 898	0,1499	4157 04 6049
Joyal Christian	3 405 887	0,1500	4157 04 3350
Boutin Steve	3 405 889	0,1500	4057 94 8353
Charest Carl	3 405 899	0,1500	4157 04 0852
Placements M.J. Poirier Inc	3 405 858	0,1558	4057 68 2954
Saindon Daniel	3 404 972	0,1586	4058 40 1908
Mathieu Carole	3 405 884	0,1642	4057 59 2229
9099 2595 Québec Inc	3 405 856	0,1760	4057 86 7466
Les Entr Imm La Présentation	6 358 059	0,1789	4057 94 2265
Bernard Luc	3 405 885	0,1864	4057 77 6348
Savaria Guy	3 405 861	0,1934	4057 67 9999
Beaudry Maxim	3 405 888	0,1949	4057 68 6921
Lussier Denis	3 404 976	0,1965	4057 49 5479

Placements Bruno Bazinet Inc	3 405 865	0,2051	4057 86 4984
Cournoyer Gilles	3 405 862	0,2162	4057 77 3177
Placements Bruno Bazinet Inc	5 054 678	0,2620	4057 87 1807
Henriette St-Jacques	3 406 249	0,3351	4157 43 7147
Mini-Entrepôts Bazinet Inc	6 253 790	0,3356	4057 86 2341
Gestion C Morin & Frères Inc	6 253 791	0,6581	4057 95 6176
Gestion C Morin & Frères Inc	3 405 895	0,7879	4057 95 6176
9348-6881 Québec Inc.	3 699 040	0,7926	4057 38 7965
Gestion C Morin & Frères Inc	6 253 792	1,3229	4057 95 6176
Beaugard Andre	3 408 350	1,8087	4056 65 5424
Gestion Bazinet Morin Senc	3 408 335	3,6234	4058 01 6325
Les Entr Imm La Présentation	3 697 785	3,9135	4058 00 3073
Poirier Gaetan	3 408 373	4,5769	4057 64 7652
Les Entr Imm La Présentation	3 408 334	5,1743	4057 75 8419
Les Entr Imm La Présentation	6 358 063	6,1980	4057 75 8419
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	6,6600	3957 37 4262
Poirier Gaetan	3 408 363	8,9893	3958 51 0438
Agri Vol Inc	3 408 367	9,2513	3957 99 8678
Nichols Michel	3 408 343	12,7069	3957 49 2171
Ferme Denis Beaugard Inc	3 408 368	13,5497	4056 88 2274
Ferme Denis Beaugard Inc	3 408 369	14,1002	4056 88 2274
Agri Vol Inc	3 408 333	14,4892	4057 91 3616
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	0,0076	3957 37 4262
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	0,3112	3957 37 4262
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 408 366	0,4571	3957 25 4084
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 408 321	0,7091	3957 25 4084
St Pierre Michel	3 408 344	0,7434	3957 51 4303
Antoine Jacquart Et Fils Enr Senc	3 408 364	0,7466	3957 00 5095
Joyal Constant	3 408 340	0,9558	4056 50 0608
Joyal Constant	3 408 361	1,0013	4056 50 0608
Nichols Marie France	3 408 328	1,0400	3957 12 0138
Joyal Constant	3 882 457	1,4841	4056 50 0608
Nichols Marie France	3 408 342	4,4709	3956 94 7294

Agri-Vol Inc.	6 501 239	11,4183	4056 52 3533
Beauregard Andre	3 408 350	27,7650	4056 65 5424
Total Rivière Salvail branche 8 section A		190,3836	

Rivière Salvail branche 8 section B

Nom du contribuable	Lot	Superficie contributive	Matricule
Phaneuf Gabriel	3 405 623	0,0159	4057 39 6459
Les Entr Imm La Présentation	6 358 061	0,0216	4057 75 8419
Vézina Micheline	3 405 324	0,0442	4057 67 7126
Placements Bruno Bazinet Inc	5 408 508	0,0453	4057 77 7908
Desmarais Valérie	3 404 993	0,0477	4057 67 0178
Fontaine Capital Immobilier Inc	3 404 994	0,0477	4057 57 8292
Fontaine Capital Immobilier Inc	3 404 995	0,0477	4057 58 6405
Dillaire Steve	4 426 448	0,0477	4057 58 2832
Dillaire Steve	4 426 449	0,0477	4057 58 4619
Alix Kevin	3 405 880	0,0478	4057 49 9600
Alix Gaétan	3 405 881	0,0479	4057 58 1388
Alix Gaétan	3 405 882	0,0481	4057 58 3076
Bazinet Martin	3 405 876	0,0482	4057 58 4763
Jodoin Pascal	3 405 877	0,0484	4057 67 4989
Bazinet Jean Guy	3 405 883	0,0484	4057 68 3201
Bazinet Jean Guy	3 405 864	0,0484	4057 68 1514
Bazinet Martin	3 405 875	0,0485	4057 58 6451
Bazinet Jean Guy	3 405 893	0,0485	4057 58 9826
Bazinet Jean Guy	3 405 892	0,0485	4057 58 8138
Jodoin Pascal	3 405 878	0,0486	4057 67 6676
Collette Daniel	3 405 853	0,0496	4057 67 8364
St-Ours Mathieu	3 699 036	0,0498	4057 66 7596
Beaudry Linda	3 699 037	0,0498	4057 66 9283
Schreyer Arnaud	3 699 035	0,0498	4057 67 5808
Gervais André	3 699 042	0,0498	4057 38 9752
Champagne Raphaël	3 699 043	0,0498	4057 48 1440
Berube Marc Andre	3 699 044	0,0498	4057 48 3027
Berube Marc Andre	3 699 045	0,0498	4057 48 4715
Morissette Lyne	3 699 046	0,0498	4057 48 6402
Bousquet Yvon	3 699 047	0,0498	4057 47 8190
Duff Benoit	3 699 048	0,0498	4057 47 9878
Gestion Marcel Morin Inc	3 699 049	0,0498	4057 57 1565
Gélinas Francois	3 699 050	0,0498	4057 57 3253
Beaule Helene	3 699 051	0,0498	4057 57 4940

Fréchette Lucie	3 699 052	0,0498	4057 57 6628
Fréchette Lucie	3 699 053	0,0498	4057 57 8315
Allard Jérôme	3 699 054	0,0498	4057 67 0003
Savoie Elyse	3 699 055	0,0498	4057 66 1791
Poitras Michael	3 699 056	0,0498	4057 66 3478
Brodeur Helene	3 699 057	0,0498	4057 66 5166
Marcoux Sylvie	3 699 025	0,0515	4057 48 6053
Langelier David	3 699 026	0,0515	4057 48 7840
Gervais André	3 405 325	0,0521	4057 67 5239
9044 6295 Québec Inc	3 404 996	0,0530	4057 67 1964
Morin Serge	3 699 032	0,0538	4057 57 8860
Lussier Remy	3 699 027	0,0539	4057 48 9627
Messier Lise	3 699 028	0,0539	4057 58 1414
Cloutier Dominique	3 699 029	0,0539	4057 58 3300
Cloutier Dominique	3 699 030	0,0539	4057 57 5187
Provost Pierre Alain	3 699 031	0,0539	4057 57 6973
9348-6884 Québec Inc	3 699 041	0,0559	4057 38 7965
Poirier Denis	3 405 323	0,0563	4057 67 8814
Mc Duff Karine	3 699 034	0,0589	4057 67 4022
Placements Vincent Morin Senc	3 404 998	0,0595	4057 48 8266
Lemay Marie Claude	3 699 033	0,0599	4057 67 0847
Alix Kevin	3 405 879	0,0633	4057 49 7815
Chagnon Richard	3 699 058	0,0643	4057 66 6952
Gestion Michel Morin 2008 Inc	3 699 024	0,0645	4057 48 4168
Ferme Cloutier Foisy Inc	3 699 038	0,0657	4057 76 1271
Placements Vincent Morin Senc	3 404 999	0,0658	4057 58 0648
Michon Francine	3 405 894	0,0690	4057 77 0352
France Bernard Lyne Jubinville	3 406 950	0,0690	4157 03 9367
Morin Vincent	3 404 990	0,0695	4057 49 3648
Phaneuf Rosaire	3 405 867	0,0708	4057 49 8935
Gestion C Morin & Frères Inc	3 404 997	0,0709	4057 48 5883
Lavallee Ghislain	3 405 321	0,0759	4057 77 0907
Gestion Michel Morin 2008 Inc	3 699 023	0,0825	4057 48 0297
Beaudry Matthieu	3 405 886	0,0826	4157 04 8547
Mathieu Dominique	3 405 322	0,0838	4057 76 2391
Barabe Gaetan	3 405 624	0,0869	4057 39 8939
Gestion C Morin & Frères Inc	3 405 649	0,0884	4057 49 1317
Therault Stéphanie	3 699 039	0,0922	4057 76 3452
Kirouac Sonia	3 404 975	0,0927	4057 49 0974
Bernard Luc	4 048 594	0,0932	4057 77 6348

Phaneuf Rosaire	3 405 869	0,0938	4057 59 0358
Poirier Michel	3 405 900	0,0969	4057 68 4737
Benoit Kevin	4 712 908	0,1015	4057 59 5901
Placements Bruno Bazinet Inc	5 408 507	0,1035	4057 77 9633
Les Entr Imm La Présentation	6 358 060	0,1097	4057 94 5564
Turcot Michel	4 712 907	0,1168	4057 59 4417
Bazinet Philippe	5 408 510	0,1359	4057 76 7168
Messier Alain	4 712 909	0,1406	4057 58 7785
Richard Sylvain	3 405 898	0,1499	4157 04 6049
Joyal Christian	3 405 887	0,1500	4157 04 3350
Boutin Steve	3 405 889	0,1500	4057 94 8353
Charest Carl	3 405 899	0,1500	4157 04 0852
Placements M.J. Poirier Inc	3 405 858	0,1558	4057 68 2954
Saindon Daniel	3 404 972	0,1586	4058 40 1908
Mathieu Carole	3 405 884	0,1642	4057 59 2229
9099 2595 Québec Inc	3 405 856	0,1760	4057 86 7466
Les Entr Imm La Présentation	6 358 059	0,1789	4057 94 2265
Bernard Luc	3 405 885	0,1864	4057 77 6348
Savaria Guy	3 405 861	0,1934	4057 67 9999
Beaudry Maxim	3 405 888	0,1949	4057 68 6921
Lussier Denis	3 404 976	0,1965	4057 49 5479
Placements Bruno Bazinet Inc	3 405 865	0,2051	4057 86 4984
Cournoyer Gilles	3 405 862	0,2162	4057 77 3177
Municipalité La Présentation	3 406 351	0,2231	4057 85 5490
Placements Bruno Bazinet Inc	5 054 678	0,2620	4057 87 1807
Henriette St-Jacques	3 406 249	0,3351	4157 43 7147
Mini-Entrepôts Bazinet Inc	6 253 790	0,3356	4057 86 2341
Gestion C Morin & Frères Inc	6 253 791	0,6581	4057 95 6176
Gestion C Morin & Frères Inc	3 405 895	0,7879	4057 95 6176
9348-6881 Québec Inc.	3 699 040	0,7926	4057 38 7965
Gestion C Morin & Frères Inc	6 253 792	1,3229	4057 95 6176
Beauregard Andre	3 408 350	1,8087	4056 65 5424
Gestion Bazinet Morin Senc	3 408 335	3,6234	4058 01 6325
Les Entr Imm La Présentation	3 697 785	3,9135	4058 00 3073
Poirier Gaéтан	3 408 373	4,5769	4057 64 7652
Les Entr Imm La Présentation	3 408 334	5,1743	4057 75 8419

Les Entr Imm La Présentation	6 358 063	6,1980	4057 75 8419
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	6,6600	3957 37 4262
Poirier Gaetan	3 408 363	8,9893	3958 51 0438
Agri Vol Inc	3 408 367	9,2513	3957 99 8678
Nichols Michel	3 408 343	12,7069	3957 49 2171
Ferme Denis Beauregard Inc	3 408 368	13,5497	4056 88 2274
Ferme Denis Beauregard Inc	3 408 369	14,1002	4056 88 2274
Agri Vol Inc	3 408 333	14,4892	4057 91 3616
Total Rivière Salvail Branche 8 section B		117,2522	

Rivière Salvail branche 9

Nom du contribuable	Lot	Superficie contributive	Matricule
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	0,0076	3957 37 4262
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 697 779	0,3112	3957 37 4262
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 408 366	0,4571	3957 25 4084
Ferme Gustave Michon & Fils Inc	3 408 321	0,7091	3957 25 4084
St Pierre Michel	3 408 344	0,7434	3957 51 4303
Antoine Jacquart Et Fils Enr Senc	3 408 364	0,7466	3957 00 5095
Joyal Constant	3 408 340	0,9558	4056 50 0608
Joyal Constant	3 408 361	1,0013	4056 50 0608
Nichols Marie France	3 408 328	1,0400	3957 12 0138
Joyal Constant	3 882 457	1,4841	4056 50 0608
Nichols Marie France	3 408 342	4,4709	3956 94 7294
Agri-Vol Inc.	6 501 239	11,4183	4056 52 3533
Beauregard Andre	3 408 350	27,7650	4056 65 5424
Total Rivière Salvail branche 9		51,1105	

ARTICLE 3.

Toutes les dispositions des règlements, procès-verbaux, actes de répartitions ou actes d'accord incompatibles avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogées.

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à La Présentation, ce 6 février 2024.

Louise Arpin,
Mairesse

Josiane Marchand,
Directrice générale

**15- ACHAT D'OUTILS POUR LA VOIRIE
RÉSOLUTION NUMÉRO 26-02-24**

Considérant qu'un montant a été autorisé au budget 2024 pour l'achat de matériaux et d'outils pour le département de voirie et de loisirs;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Frédéric Lussier

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de matériaux et d'outils pour le département de voirie et de loisirs au montant de 11 200\$.

D'autoriser le paiement des outils sur réception.

**16- FORMATION POUR LES EMPLOYÉS DE VOIRIE ORGANISÉS EN
COLLABORATION AVEC L'APSAM
RÉSOLUTION NUMÉRO 27-02-24**

Considérant que l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaire municipale (APSAM) organise des formations;

Considérant qu'un montant a été mis au budget 2024;

Considérant qu'il est souhaitable qu'au courant de l'année 2024, les employés de voirie suivent des formations selon leurs responsabilités;

Il est proposé par Mélanie Simard

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation des employés de voirie à certaines formations au courant de l'année 2024 et de défrayer les frais d'inscription pour les journées de formation;

D'autoriser le paiement des factures à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaire municipale.

**17- APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – SUSPENSION
DE LA DÉLIVRANCE DE NOUVEAUX CLAIMS MINIERS
RÉSOLUTION NUMÉRO 28-02-24**

Considérant la résolution numéro 1156-12-2023 de la Table de concertation régionale de la Montérégie en appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers;

Considérant l'augmentation de 65% en deux ans des claims miniers sur le territoire québécois, notamment dans les régions non traditionnellement minières du sud du Québec;

Considérant la trop grande facilité à obtenir un claim minier ainsi que le coût minimum peu élevé des travaux que doit effectuer un titulaire de claim minier pour obtenir son renouvellement, ce qui nuit à la délimitation et à la mise en œuvre des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

Considérant le dépôt du projet de *Règlement modifiant le règlement sur les substances minérales autres que la pétrole, le gaz naturel et la saumure* a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 6 septembre 2023;

Considérant que selon les critères proposés par le projet de règlement, seulement 0,51% des claims miniers auraient fait l'objet de travaux d'exploration à impacts et auraient nécessité une autorisation de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts;

Considérant les préoccupations des municipalités et des MRC de la Montérégie eu égard à la croissance des claims miniers et à l'exploration minière qu'elle engendre et les risques de l'exploitation sur l'environnement, les cours d'eau et la qualité de vie;

Considérant qu'en vertu l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les droits miniers ont préséance face aux autres usages;

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité et qu'en ce sens, elles doivent pouvoir agir en toute autonomie dans la planification et l'aménagement de leur territoire, la protection de l'environnement et des lieux de villégiature, et ce, en cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;

Considérant la demande historique de la Fédération québécoise des municipalités de mettre fin à la préséance de la Loi sur les mines et l'importance de mettre à jour le processus de reconnaissance des TIAM;

Considérant la résolution 2023-09- de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui proposent des modifications à l'encadrement du régime d'octroi des titres miniers visant notamment à freiner la spéculation et la dormance des claims ainsi qu'à assurer une professionnalisation des entreprises qui effectuent de la prospection et de l'exploration minière;

Considérant la demande historique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, située en Montérégie, de protéger des activités liées au développement minier à proximité du mont Rigaud ainsi que les zones de recharge de l'aquifère, alors que 18 des 23 municipalités de la MRC, représentant près de 100 000 habitantes et habitants, dépendent des eaux souterraines pour s'approvisionner en eau potable;

Considérant l'intention de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina, de déposer un projet de loi afin de modifier la *Loi sur les mines*;

Il est proposé par Myriam La Frenière

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

De demander au gouvernement du Québec de protéger de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière;

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

De transmettre copie de la présente résolution à la ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Suzanne Roy, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest et à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina

**18- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOTS 6 556 152, RUE
BOUVIER – MARGE DE REcul AVANT SECONDAIRE – DÉCISION
SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 29-02-24**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau municipal concernant la marge de recul avant secondaire projet sur le lot 6 556 152 ;

Considérant que la grille de spécification de la zone H-132 prévoit que la marge de recul avant minimale doit être de 6 mètres ;

Considérant que le plan projet d'implantation proposé propose une marge de recul avant secondaire de 5,57 mètres ;

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

Considérant que l'application de la réglementation pose un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant les recommandations du CCU en date du 9 janvier 2024;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure autorisant l'empiètement des perrons dans la marge de recul avant secondaire, laissant une distance minimale de 5,5 mètres de la limite du lot, alors que la réglementation prescrit une distance minimale de 6 mètres.

**19- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06 81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE H-130 ET DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 30-02-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence et que suite à l'absence de correspondance avec le demandeur, le Conseil souhaite reporter les modifications ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et que suite à la consultation publique et la décision du Comité de démolition, le Conseil abandonne les modifications ;

Attendu que le Conseil souhaite modifier certaines normes encadrant les résidences bigénérationnel ;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue le 16 janvier 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations » avec des modifications

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

De rendre disponible le second projet de règlement sur le site internet

de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

**20- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-80 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME AFIN D'IDENTIFIER LE TERRITOIRE MUNICIPAL QUI EST SUJET AU PHÉNOMÈNE DES ILOTS DE CHALEUR ET DÉCRIRE LES MESURES PERMETTANT D'EN ATTÉNUER LES EFFETS
RÉSOLUTION NUMÉRO 31-02-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement constituant le Plan d'urbanisme, lequel a pour objet d'identifier les orientations d'aménagement et de développement du territoire;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau en 2021, la municipalité doit inclure à son plan d'urbanisme la notion d'îlot de chaleur avant le 25 mars 2024 ;

Attendu que la Municipalité doit identifier les parties de son territoire sujettes au phénomène des îlots de chaleur et décrire les mesures permettant d'atténuer ce phénomène ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 6 février 2024, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 307-24 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des îlots de chaleur et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets »;

De rendre disponible le règlement numéro 307-24 sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

**21- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION DU LOT 3 408 091, CHEMIN HAUT-DE-SALVAIL APPARTENANT À FERME RICHARD BLANCHETTE ET FILS INC
RÉSOLUTION NUMÉRO 32-02-24**

Considérant que la demande d'autorisation vise la vente du lot 3 3 408 091 d'une superficie de 8,514 hectares, appartenant à Ferme Richard Blanchette et Fils inc.;

Considérant que le demandeur et l'acquéreur sont Monsieur Michel Poirier, propriétaire des lots 3 407 759, 3 408 092 et 4 795 273, contigu au lot 3 408 091 ainsi que des lots 3 407 771, 3 407 772, 3 408 093, 3 882 453 et 3 882 454 également sur le chemin Haut-de-Salvail ;

Considérant que l'acquéreur est un agriculteur acéricole et sylvicole dument enregistré;

Considérant que la demande n'affectera pas l'homogénéité du milieu, des exploitations agricoles et ne présentera aucune contrainte supplémentaire pour l'agriculture;

Considérant que la vente favorise 2 agriculteurs ce qui contribuera à la

pérennité de l'activité agricole existante;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 408 091 appartenant à Ferme Richard Blanchette et fils inc, soit pour la vente à Monsieur Michel Poirier, propriétaire des terres voisines.

22- ACHAT D'UN ABRI SOLAIRE PORTATIF – AUTORISATION RÉSOLUTION NUMÉRO 33-02-24

Considérant qu'il est souhaitable d'avoir un abri solaire portatif lors des événements municipaux;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Publicité Vision-Air Inc.

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'un abri solaire portatif, identifié au nom de la Municipalité, de la compagnie Publicité Vision-Air Inc, au montant estimé à 1 500 \$, taxes et transport en sus;

De payer la facture une fois le matériel reçu.

23- ACHAT D'UN NOUVEAU FRIGIDAIRE ET D'UNE NOUVELLE CUISINIÈRE À CONVECTION POUR LE PAVILLON DES LOISIRS RÉSOLUTION NUMÉRO 34-02-24

Considérant la soumission de Meubles RD;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'un frigidaire et d'une cuisinière à convection pour la Pavillon des loisirs au coût de 1 848 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement une fois les électroménagers livrés.

24- EMBAUICHE DU RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR ET AUTORISATION DU PROCESSUS D'EMBAUICHE POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 35-02-24

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité offre les services de Camp de jour estival pour les enfants du territoire;

Considérant que l'embauche d'un responsable du camp de jour est requis pour voir au bon fonctionnement tout au long de l'été 2024;

Considérant que Jamélie Gagnon occupe ce poste depuis l'été 2022 et qu'elle est intéressée à reprendre le poste de Responsable du camp de jour pour l'été 2024;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation des activités du Camp de jour prévues pour l'été 2024, qui se tiendront du 26 juin au 18 août inclusivement;

D'autoriser l'embauche de Jamélie Gagnon comme responsable des animateurs;

D'autoriser Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Jamélie Gagnon, responsable du camp de jour à procéder à l'embauche du personnel requis pour le Camp de jour estival, en fonction des inscriptions;

De fixer la rémunération pour les différents postes du camp de jour selon le barème suivant :

Technicienne en éducatrice spécialisée	23,00 \$ / heure;
Responsable du camp de jour :	21,00 \$ / heure;
Accompagnateurs (trices) :	18,50 \$ / heure;
Animateurs (trices) :	17,50 \$ / heure;
Aide-animateur(trices) :	15,75 \$ / heure;

De majorer les salaires pour le personnel du camp de jour de 0,25 \$ de l'heure, pour chaque année d'ancienneté au Camp de jour, pour les candidats ayant déjà travaillé au Camp de jour de La Présentation.

25- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

26- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2024

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administratif 23 janvier 2024

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2023

MRC – Résolution numéro 24-01-15 – Demande subvention PAFE – Approbation

MRC – Résolution numéro 24-01-19 – Journées de la persévérance scolaire – Proclamation

MRC – Résolution numéro 24-01-16 – Service aux citoyens – Dimensionnement de ponceaux – Création

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 février 2024

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 24 janvier 2024

MINISTRE DE LA FAMILLE – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU – Résolution numéro 2024-01-019 – Avis de motion d'un projet de règlement amendant le plan d'urbanisme 2011-11-014 afin d'identifier les îlots de chaleur et d'y intégrer les mesures pour les atténuer

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU – Résolution numéro 2024-01-020 – Adoption du projet de règlement 277-24-003 modifiant le Plan d'urbanisme 2011-11-014 afin d'identifier les îlots de chaleur et d'y intégrer les mesures pour les atténuer

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – Résolution numéro 21-01-2024 – Demande au gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicinales – Appui

VILLE DE LERY – Résolution numéro 2024-01-14 – Appui – Résolution numéro 1144-11-2023 – Table de concertation régionale de la Montérégie

27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 36-02-24

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 02.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

COMITÉ DE DÉMOLITION

Procès-verbal d'une séance du Comité de démolition de la Municipalité de La Présentation, tenue le lundi 5 février 2024, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Sont également présente, Madame Josiane Marchand, Directrice-générale et Madame Sabrina Bayard, Inspectrice en bâtiment.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO D2024-02-01**

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Acceptation de l'ordre du jour
- 3- Consultation publique concernant le dossier suivant
- 4- Période de questions
- 5- Demande de permis de démolition du bâtiment principal sis au 575-579, rue Desmarais
- 6- Levée de l'assemblée

**3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER
SUIVANT :
RÉSOLUTION NUMÉRO D2024-02-02**

Conformément à l'avis public du 19 janvier 2024, les informations sont données relativement au dossier suivant :

- Demande de permis de démolition du bâtiment principal sis au 575-579, rue Desmarais.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance. L'assistance, composé de 5 personnes, posent aucunes questions sur le projet présenté.

**5- DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT
PRINCIPAL SIS AU 575-579, RUE DESMARAIS
RÉSOLUTION NUMÉRO D2024-02-03**

Le Comité doit se prononcer sur une demande de permis de démolition, pour le bâtiment mixte, résidentiel et commercial, situé au 575-579, rue Desmarais. Cet immeuble se situe à l'intérieur du Noyau villageois, il est donc soumis au règlement 295-23 régissant les démolitions.

Attendu que le bâtiment, construit autour de 1955, a été agrandi à plusieurs reprises et que la partie constituant le commerce (boulangerie) est dans un état d'abandon ;

Attendu que le bâtiment ne représente aucune valeur architecturale devant être protégée ;

Attendu que la restauration de la partie commerciale du logement serait onéreuse et que le comité n'est pas favorable à la réhabilitation d'un commerce ou de la transformation du bâtiment en multifamiliale ;

Attendu que malgré l'absence de valeur patrimoniale du bâtiment, le Comité reconnaît la valeur patrimoniale de l'usage s'étant déroulé à cet emplacement. La Boulangerie fut un commerce important et structurant pour le développement de la Municipalité malgré le déclin de l'usage au courant des dernières années ;

Attendu que le terrain est très grand pour y trouver qu'une seule résidence unifamiliale isolée ;

Attendu que le bâtiment actuel a un impact visuel négatif dans le secteur;

Attendu que le programme préliminaire de réutilisation des sols dégagée comprend 6 résidences unifamiliales en rangées, adaptées pour les personnes à mobilités réduites;

Attendu que Comité de démolition se positionne actuelle contre le programme préliminaire de réutilisation des sols dégagés notamment à cause du gabarit du bâtiment, l'impact visuel trop imposant de ce dernier ainsi que les airs de stationnement et allées de circulation en façade;

Attendu que la Municipalité a reçu des commentaires et questionnements concernant le programme préliminaire de réutilisation des sols dégagés;

En conséquence,
Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité de refuser la demande de permis de démolition du bâtiment principal sis au 575-579, rue Desmarais.

**6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO D2024-02-04**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 04.

Louise Arpin
Mairesse

Sabrina Bayard
Inspectrice en bâtiment



offre d'emploi

GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT

La belle **Municipalité La Présentation**, située à quelques minutes de Saint-Hyacinthe, en Montérégie, accueille une population de 2684 habitants. Avec son positionnement stratégique en bordure de l'autoroute 20, La Présentation offre la tranquillité de la campagne, mais avec tous les avantages de la Ville!

La Présentation c'est également une petite équipe, tissée serrée, de 8 employés permanents, dynamiques, collaborateurs et passionnés. En rejoignant notre équipe, vous bénéficierez d'un environnement de travail agréable et stimulant. Sous la supervision de la Directrice générale, la Municipalité est à la recherche d'un **Greffier-trésorier adjoint** afin d'effectuer diverses tâches de nature administrative.

Principales responsabilités :

- Rédiger, corriger, procéder à la mise en page et transmettre certains documents reliés à la préparation et aux suivis des séances du Conseil;
- Soutenir la directrice par le suivi des processus d'appels d'offres, des contrats, des échéances ainsi que la saisie et l'organisation des données pertinentes aux activités du greffe;
- Traiter les demandes d'accès à l'information selon l'application de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels;
- Assurer le soutien auprès des divers départements;
- Préparer les demandes de subventions et effectuer les suivis;
- Élaborer et mettre à jours des politiques et procédures administratives;
- Préparer différents documents d'informations et de communications;
- Connaissance de base au niveau de la comptabilité (un atout);
- Toutes autres tâches connexes.

Qualifications et profil recherché :

- Détenir un diplôme d'études collégiales en technique juridique ou en bureautique ou toute expérience jugée équivalente;
- Détenir de l'expérience dans le milieu municipal;
- Posséder une excellente maîtrise rédactionnelle et une connaissance du français impeccable;
- Avoir une grande aisance à composer et à structurer des textes;
- Être dynamique, posséder un bon jugement, avoir un sens inné de l'organisation et avoir de bonnes aptitudes pour le travail d'équipe;
- Faire preuve de transparence, de loyauté et de confidentialité.

Conditions de travail

Rémunération déterminée selon l'expérience. Nous offrons des avantages sociaux, assurances et régime de retraite. Poste permanent, temps plein à 35h / semaine. L'horaire de travail est du lundi au jeudi de 8h à 16h15 et le vendredi de 8h à 12h.

Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à madame Josiane Marchand, Directrice générale, **au plus tard le 8 mars 2024**, par courriel à dg@municipalitelapresentation.qc.ca. Seules les candidatures retenues seront contactées. Entrée en poste : 3 avril 2024

*Cette offre d'emploi s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes. L'usage du masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

LE 1^{ER} VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2024 ÉCHÉANCE : LE 4 MARS 2024

Veillez prendre note que le 1^{er} versement est requis pour le 4 mars 2024 et que tout solde impayé occasionne des frais d'intérêts de 12 % l'an.

MODES DE PAIEMENT POUR ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES :



Via le site Internet de votre institution financière

Certaines institutions financières offrent le service de paiement par Internet. Vous devez vous informer auprès de celles-ci pour l'adhésion à ce service. Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts, si vous payez via le site Internet de votre institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Dans la plupart des institutions financières participantes

Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts. Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par guichet automatique

Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts. Si vous payez au guichet automatique d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par la poste

En vous servant de l'enveloppe retour inclus à même votre compte de taxes. Lors du paiement de votre 1^{er} versement, nous vous suggérons de nous faire parvenir, dans le même envoi, les chèques pour les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e versements avec les coupons de paiement appropriés.

Au comptoir du service des taxes

Les paiements, peuvent être faits directement au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, soit en argent, par chèque personnel, chèque visé, mandat postal ou bancaire.



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

FAIRE SA DEMANDE, AVANT LE 1^{ER} MARS!



Le 1^{er} mars de chaque année est la date butoir au Québec pour faire une demande d'admission dans un centre de formation professionnel ou au cégep. Si vous ou votre enfant envisagez poursuivre des études post-secondaires à l'automne 2024, il est temps de passer à l'action pour l'inscription

Le 1^{er} mars de chaque année est la date butoir au Québec pour faire une demande d'admission dans un centre de formation professionnel ou au cégep. Si vous ou votre enfant envisagez poursuivre des études post-secondaires à l'automne 2024, il est temps de passer à l'action pour l'inscription

Il est important de se préparer en vue du processus de demande d'admission afin d'avoir tout en main. Vous devez avoir votre code permanent, que vous pouvez retrouver sur vos bulletins et/ou relevés de notes. Il s'agit des 3 premières lettres de votre nom de famille et la première lettre de votre prénom suivi de 8 chiffres. Des documents peuvent être requis, comme le certificat de naissance, les bulletins et les relevés de notes. Des frais sont exigés pour les demandes au cégep et dans certains centres de formation professionnelle.

2^e et 3^e tour au cégep

Si vous avez passé tout droit ou n'êtes pas accepté dans le programme visé, soyez rassuré qu'il y a un 2^e et 3^e tour. Cela signifie que vous pouvez faire des demandes dans les programmes où il reste de la place au cégep après le 1^{er} mars.

La formation professionnelle

Dans certains DEP, il est possible de faire une demande d'admission après le 1^{er} mars lorsque le cours n'est pas complet. Également, il y a certaines formations professionnelles qui ouvrent des groupes à d'autres moments de l'année, comme en novembre ou en mars. Il est donc important de surveiller le programme qui vous intéresse afin de connaître les dates limites d'admission ainsi que le début des cours.

Osez faire appel aux services SARCA offerts dans votre municipalité gratuitement. Dans les cas où vous envisagez ou vous vous questionnez sur un retour aux études, une réorientation de carrières ou toutes questions en lien avec une profession.

Audrey Gatineau,

Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731

offres d'emploi



Accompagnateur de camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans

Responsabilités

- L'accompagnateur doit assurer la sécurité et le bien-être de ses jeunes qu'ils accompagnent;
- Participer à la vie du camp de jour, en s'impliquant dans l'organisation du camp
- Participer aux sorties à l'extérieur du camp de jour, lorsque c'est nécessaire;
- Connaître les besoins et les particularités de chacun des enfants.

Exigences

- Être autonome, dynamique, responsable et respectueux;
- Avoir un intérêt pour travailler avec des jeunes vivant avec des besoins particuliers;
- Être à l'aise d'animer des enfants entre 5 et 12 ans et de côtoyer des enfants à besoins particuliers;
- Être disponible pour travailler entre 7h00 et 17h30 du lundi au vendredi;
- Être disponible pour participer aux formations;
- Être disponible pour les réunions de préparation du camp de jour;
- Formation en cours dans un domaine connexe, est un atout.

Conditions de travail

- Salaire débutant à 18.50\$ de l'heure pour environ 35 heures par semaine avec possibilité de vacance
- Du 25 juin au 16 août 2024 avec formations et réunions prévues dès le mois de mars



Si l'emploi vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae à Marie-Soleil Gaudreau par courriel : loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca, ou en personne

Date limite pour le dépôt d'une candidature : 23 février à 16h00.

offres d'emploi



Animateur de camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans

Responsabilités

- L'animateur doit assurer la sécurité et le bien-être et la discipline dans son groupe en appliquant les règles et les sanctions prévues par le code de vie du camp de jour;
- Participer à la vie du camp de jour, en s'impliquant dans l'organisation du camp
- Offrir et animer des activités variées, de qualité et adaptées aux enfants de son groupe;
- Assurer le rôle de brigadier, la surveillance du dîner et la surveillance durant les périodes du service de garde selon l'horaire établi;
- Connaître les besoins et les particularités de chacun des enfants de son groupe.

Exigences

- Être autonome, dynamique, responsable et respectueux;
- Être à l'aise d'animer des enfants entre 5 et 12 ans et de côtoyer des enfants à besoins particuliers;
- Être disponible pour travailler entre 7h00 et 17h30 du lundi au vendredi;
- Être disponible pour participer aux formations;
- Être disponible pour les réunions de préparation du camp de jour;

Conditions de travail

- Salaire débutant à 17.50\$ de l'heure pour environ 35 heures par semaine avec possibilité de vacance
- Du 25 juin au 16 août 2024 avec formations et réunions prévues dès le mois de mars



Si l'emploi vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae à Marie-Soleil Gaudreau par courriel : loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca, ou en personne

Date limite pour le dépôt d'une candidature : 23 février à 16h00.

offres d'emploi



Aide-animateur de camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans

Responsabilités

- L'aide-animateur doit assurer la sécurité et le bien-être et la discipline dans son groupe en appliquant les règles et les sanctions prévues par le code de vie du camp de jour;
- Participer à la vie du camp de jour, en s'impliquant dans l'organisation du camp
- Aider dans la création d'activités variées, de qualité et adaptées aux enfants de son groupe;
- Assurer le rôle de brigadier, la surveillance du dîner et la surveillance durant les périodes du service de garde selon l'horaire établi;
- Connaître les besoins et les particularités de chacun des enfants de son groupe.

Exigences

- Être autonome, dynamique, responsable et respectueux;
- Être à l'aise d'animer des enfants entre 5 et 12 ans et de côtoyer des enfants à besoins particuliers;
- Être disponible pour travailler entre 9h00 et 16h15 du lundi au vendredi;
- Être disponible pour participer aux formations;
- Être disponible pour les réunions de préparation du camp de jour;

Conditions de travail

- Salaire minimum avec horaire flexible et possibilité de vacance
- Du 25 juin au 16 août 2024 avec formations et réunions prévues dès le mois de mars



Si l'emploi vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae à Marie-Soleil Gaudreau par courriel : loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca, ou en personne

Date limite pour le dépôt d'une candidature : 23 février à 16h00.



SOCCER



SOCCER TIMBITS POUR LES U4 NÉ EN 2020

Les enfants de 4 ans pourront jouer au soccer tous les lundis à partir du 27 mai 2024. Il y aura une semaine de pause durant les vacances de la construction. Les joutes auront lieu **seulement à La Présentation**, une fois par semaine, toujours les lundis de 18 h à 19 h.

Une heure de jeu est répartie comme suit : 30 minutes de jeux pour se familiariser avec les éléments de base et 30 minutes pour jouer un « mini-match ». **En tout temps, le parent doit être présent** au terrain pour accompagner son enfant au signal de l'entraîneur.

Les frais d'inscription pour l'activité sont de **40 \$** et un dépôt

de **10 \$** est demandé pour le prêt du chandail. L'enfant recevra lors de la première partie, un chandail (qui devra être remis à la fin de la saison), **un short, des bas et un ballon souvenir que l'enfant gardera à la fin de l'été.**

Une activité spéciale sera organisée lors de la dernière partie pour remettre une médaille par enfant et prendre une photo souvenir, qui sera affichée dans le restaurant Tim Hortons avec qui nous serons jumelés. Sous toute réserve, si les mesures sanitaires le permettent.

La remise des chandails se fera éventuellement avant le début de la saison.



SOCCER



SOCCER RÉCRÉATIF EN COLLABORATION AVEC LA LIGUE DE SOCCER DES PATRIOTES CATÉGORIE U5 À U14

Les jeunes de La Présentation pourront jouer au soccer avec la Ligue de soccer des Patriotes. La ligue existe depuis plus de 20 ans. Le roulement est donc bien établi et le déroulement lors des dernières années s'est très bien déroulé.

Les municipalités participantes sont Contrecoeur, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Marc-sur-Richelieu, Sainte-Victoire-de-Sorel et La Présentation.

Les catégories pour les équipes sont les suivantes : U5-6, U7-8, U9-10, U11-12 et U13-14. Veuillez noter que toutes les **équipes sont mixtes.**

Les parties sont normalement à 19 h et débutera selon les dates indiquées dans le tableau au verso. Il y aura un tournoi de fin de saison si les mesures sanitaires le permettent. Il ne sera pas possible de participer à d'autres tournois, car la Ligue de soccer des Patriotes n'est pas fédérée.

En cas d'annulation d'une partie, c'est l'entraîneur de votre enfant qui vous avisera avant 17 h 30. Il y aura une semaine de pause durant les vacances de la construction. Plus de détails à venir.

Le coût sera pour le U7 et plus de 70\$ par enfant. Cela inclus le chandail, le short et les bas que l'enfant garde à la fin de la saison, ainsi qu'une médaille remise lors du tournoi de fin de saison.

Le coût pour le U6 est de 60\$ plus 10\$ de dépôt pour le chandail Timbits. L'enfant conserve les shorts, les bas, le ballon et il recevra une médaille à la fin de la saison.

La remise des chandails se fera éventuellement avant le début de la saison.



SOCCER



PARTICULARITÉS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES (U5 À U17)

Catégorie	Journée de partie	Nombre de joueur	Nbr de parties excluant le tournoi	Date de début de saison
U5-6	Lundi ou mercredi	4 sans gardien	10	27 mai 2024
U7-8	Mardi ou jeudi	7 avec gardien	12	27 mai 2024
U9-10	Lundi ou mercredi	7 avec gardien	12	21 mai 2024
U11-12	Mardi ou jeudi	11 avec gardien	12	21 mai 2024
U13-14	Lundi ou mercredi	11 avec gardien (si pas assez de joueurs possibilité de jouer à 9)	12	21 mai 2024

Les catégories **U5-6 et U7-8** jouent **seulement** contre les municipalités suivantes :
St-Charles-sur-Richelieu, St-Denis-sur-Richelieu, St-Jude, St-Louis et Ste-Victoire-de-Sorel.

Les catégories de **U9-10 à U14** affrontent **toutes** les municipalités qui ont une équipe de la même catégorie:
Contrecoeur, St-Antoine-sur-Richelieu, St-Charles-sur-Richelieu, St-Denis-sur-Richelieu, St-Jude, St-Louis,
St-Marc-sur-Richelieu et Ste-Victoire-de-Sorel.

DATE D'INSCRIPTION EN LIGNE JUSQU'AU 10 MARS : (U4 À U17)

Vous devez procéder à l'inscription de votre enfant en ligne via Qidigo. Le lien se retrouve sur le site internet ou sur la page Facebook de la municipalité. Les formulaires en ligne doivent être obligatoirement remplis et le code d'éthique doit avoir été lu et consulter afin de vous engager à le respecter tout au long de la saison de soccer. Le code d'éthique se trouve également sur le site internet de la municipalité : www.municipalitelapresentation.qc.ca. Une photo de votre enfant est également obligatoire pour le passeport de votre enfant. Merci de bien vouloir nous la faire parvenir par courriel rapidement au loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca ou nous apporter une copie en main propre au bureau municipal.

COÛT D'INSCRIPTION :

60 \$ + 10 \$ DE DÉPÔT POUR LE U6, 70 \$ (U7 À U14) ET 40 \$ + 10 \$ POUR (U4)

Païement **par chèque postdaté au 1^{er} mai 2024 seulement** et libellé au nom de
Municipalité La Présentation pour les **inscriptions**.

Nous avons besoin **d'entraîneurs bénévoles** et **d'arbitres rémunérés**.
Avis aux jeunes de 12 ans et plus qui ont envie de vivre une première expérience de travail.

Pour infos : 450-796-2317



CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS, 3 MOTS SIMPLES POUR FACILITER VOTRE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES !

Saint-Hyacinthe, le 13 février 2024 - Quand vient le temps de disposer de vos matières, vous vous posez sans cesse la fameuse question : “Ça va dans quel bac?”. Pour y répondre, il suffit de vous demander, dans un premier temps, si ces matières sont des **contenants, emballages ou des imprimés**.

En effet, seuls les contenants, emballages et imprimés composés de l'une des matières recyclables admissibles suivantes : métal, verre, papier, carton et plastique identifié d'un logo de recyclage et d'un chiffre 1, 2, 3, 4, 5 ou 7, sont acceptés dans le bac de matières recyclables. Au centre de tri, toutes les matières autres doivent être retirées des lignes de tri et dirigées vers l'enfouissement.

L'été dernier, l'Équipe verte de la Régie a eu l'occasion de discuter avec de nombreux citoyens ayant déposé différents articles non acceptés (cassettes vidéo, cintres de métal, vaisselle brisée, vieux jouets de plastique, etc.) dans leur bac de matières recyclables et ceux-ci étaient pourtant convaincus qu'ils posaient le bon geste.

Bien que l'usage répétitif des mots **contenants, emballages et imprimés** puisse sembler redondant dans ce communiqué, il est tout à fait volontaire puisqu'il constitue le fondement même d'une bonne qualité de tri des matières recyclables et nous espérons que cette répétition facilitera leur mémorisation!

Si des hésitations persistent pour déterminer dans quel bac déposer les matières, sachez qu'il est préférable de vérifier sur le site internet de la Régie au www.riam.quebec ou de nous contacter au 450 774-2350. Vous pourrez y valider où déposer les autres objets, puisqu'il pourrait exister d'autres filières de recyclage que le bac destiné à la collecte des matières recyclables pour certains objets. Sinon, la seule alternative disponible demeurera la poubelle. Il est important de garder en mémoire que les premiers centres de tri sont et demeurent chacune de nos résidences et le tri qu'on y fait détermine la qualité des matières acheminées chez les recycleurs.

La Régie encourage les citoyennes et citoyens du territoire à se tenir informé afin de mieux trier!

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

3 MOTS À RETENIR
pour faciliter votre tri des matières recyclables

CONTENANT (Images: can, bottle)

EMBALLAGE (Images: cardboard box, paper)

IMPRIMÉ (Images: newspapers)

Seuls les contenants, emballages et imprimés de métal, verre, plastique, carton et papier sont acceptés au bac de recyclage.

www.riam.quebec
450 774-2350

JETEZ-VOUS VOTRE ARGENT AU BAC BRUN ?

Saint-Hyacinthe, le 30 janvier 2024 - Selon RECYC-QUÉBEC, un ménage moyen jette l'équivalent de 1 300 \$ de nourriture comestible à chaque année. Avec l'augmentation constante du coût de l'épicerie, quel est l'intérêt de jeter près de 4,5 repas par semaine directement au bac brun? En plus d'avoir des conséquences directes sur le portefeuille des ménages, le gaspillage alimentaire a un impact sur les changements climatiques puisque, toujours selon RECYC-QUÉBEC, il est responsable de 3,6 M de tonnes de gaz à effet de serre, soit 18 % des émissions totales du système bioalimentaire québécois.

En partenariat avec *J'aime manger, pas gaspiller Canada*, la Régie contribue aux efforts de sensibilisation et encourage la population de ses municipalités membres à adopter des saines habitudes qui ont un impact direct sur la réduction du gaspillage alimentaire.

À cet effet, voici quelques habitudes simples à adopter :

1. Mieux planifier

Pas le temps de planifier et de prévoir les repas de la semaine? Prendre une photo du contenu du réfrigérateur avant de faire les courses vous évitera d'acheter de la nourriture en trop.

2. Tout utiliser

Consommer la totalité des restes et toutes les parties comestibles des aliments peut être aussi simple que d'utiliser le sauté de légumes cuisiné la veille dans un sandwich ou encore râper le pied de brocoli pour en faire une salade.

3. Bien conserver

Penser à congeler les restes qui ne seront pas consommés rapidement. Avec ce nouvel engagement, la Régie espère contribuer à vous faire économiser temps et argent, en plus de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées sur notre territoire.

Pour d'autres trucs et astuces afin de réduire le gaspillage alimentaire consultez le site de *J'aime manger, pas gaspiller Canada* au www.lovefoodhatewaste.ca/fr.



Dimensionnement de ponceau

La MRC des Maskoutains offre un nouveau service à la population

Saint-Hyacinthe, le 31 janvier 2024 – La MRC des Maskoutains offre aux citoyens et aux citoyennes de son territoire un nouveau service de dimensionnement de ponceau.

« Ce projet a été initié à la suite d'une forte demande des municipalités d'encadrer adéquatement leurs citoyens dans le processus de remplacement ou de mise en place d'un nouveau ponceau, qu'il soit situé dans un fossé ou dans un cours d'eau » a précisé M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.



Les personnes intéressées sont invitées à contacter les professionnels de la MRC pour obtenir une soumission pour la réalisation du relevé terrain et du calcul hydraulique. Ceux-ci pourront également déterminer si des plans d'ingénieur sont requis dans le cadre des travaux à effectuer. S'ils s'avèrent nécessaires et si le citoyen le désire, l'équipe de la MRC pourra, dans un deuxième temps, concevoir les plans.

Les calculs de dimensionnement des ponceaux sont établis en tenant compte des dernières normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans une optique de prise en considération des changements climatiques.

La MRC des Maskoutains est la première MRC au Québec à proposer à ses citoyens ce type de service. Pour en connaître les coûts, consultez le site de la MRC à :

<https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/dimensionnement-de-ponceau>.

Pour plus amples renseignements, contacter M. Hamza El Gass, ing. M. Ing., chargé de projet à l'ingénierie au 450 774-3141, poste 3146 ou à :

ing.ingenierie@mrcdesmaskoutains.ca.



APPEL DE CANDIDATURES POSTES AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL DES CITOYENS DE RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN

Réseau Internet Maskoutain est présentement à la recherche de représentants citoyens résidants sur le territoire de la MRC des Maskoutains ou représentant un commerce, une industrie ou tout autre type d'entreprise ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRC des Maskoutains et intéressés à siéger au collège électoral des citoyens.

Réseau Internet Maskoutain est un organisme à but non lucratif regroupant des personnes qui s'intéressent à la mise en oeuvre et à l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet pour la clientèle résidentielle et commerciale sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Cet organisme assure aussi un rôle de veille en ce qui a trait à l'accès et à la qualité du service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire visé.

Réseau Internet Maskoutain tient son Assemblée générale une fois par année en mai, au siège social de la MRC des Maskoutains. Différents collèges électoraux y sont représentés dont le collège des citoyens représentant 6 membres désignés par une assemblée des citoyens.

Si vous possédez un intérêt pour la mise en oeuvre et l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet, êtes capable de faire preuve d'objectivité et êtes en mesure de travailler en concertation, nous vous invitons à soumettre votre candidature, **au plus tard le 8 mars 2024, à 12 h**, à l'adresse suivante :

Réseau Internet Maskoutain,
à l'attention de madame Mélanie Boucher,
secrétaire corporative,
805, avenue du Palais,
Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 5C6

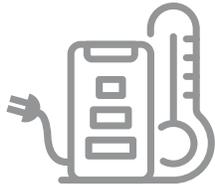
ou, par courriel, à info@mrcdesmaskoutains.ca



PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE LORSQUE VOUS UTILISEZ LE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE D'APPOINT



AVANT SON UTILISATION



- Vérifiez que le sceau d'un organisme d'homologation reconnu CSA ou ULC figure sur l'appareil.
- Laissez un espace de dégagement autour de l'appareil, en fonction des recommandations du fabricant.
- Assurez-vous que l'appareil soit stable et qu'il ne puisse être renversé par accident.



CONSEILS D'UTILISATION

- Branchez l'appareil directement dans une prise de courant. Évitez l'utilisation de rallonge.
- Assurez-vous que l'appareil est muni d'un dispositif de fermeture automatique en cas de surchauffe ou s'il est renversé.
- N'oubliez pas qu'une chaufferette n'est pas un appareil conçu pour un usage permanent. Faites plutôt installer un système de chauffage conforme.
- N'utilisez pas ce type d'appareil dans un espace humide ou dans un endroit où il pourrait se faire mouiller (ex. salle de bain).

SOURCE :

Ministère de la Sécurité publique

Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe
450 778-8300 poste 8559 | prevention-incendie@st-hyacinthe.ca



 **Ville de
Saint-Hyacinthe**
Technopole agroalimentaire



Spectacles du samedi
CONFITURE EN PM



DUO NADEAU-BRANCHAUD



BON DÉBARRAS



LE DIABLE À 5

TU emmènes TON party
DANS l'party!

24 & 25 FÉVRIER



Danse du dimanche
AU CALL :
DONALD DUBUC



ACCOMPAGNE PAR
LE DIABLE À 5

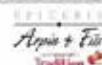
Billets en vente :

- Bureau municipal de St-Bernard
- Salon Passion Beauté
- Boutique pour animaux Danielita

40 \$ prévente
50 \$ à la porte



f Chantez-vous bien chez nous info@chantezvous.com chantezvous.com



Cuisinez en groupe,
ça vous intéresse?

Cuisiner
Socialiser
Découvrir
Économiser

16 portions de
nourriture pour 20 \$

La Moisson Maskoutaine
ouvre de nouvelles plages horaires
pour ses cuisines collectives.

Contactez Kassendra au 450 261-1110 poste 227



PARRAINAGE CIVIQUE CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Tu veux faire la différence dans la vie d'une personne qui a des capacités différentes des tiennes? Notre organisme a justement besoin de 7 nouveaux bénévoles qui habitent la MRC pour être chacun judicieusement jumelé à un de nos membre filleul. Les duos font simplement des sorties qu'ils choisissent ensemble et ils s'amuse.

Viens créer des liens avec nous, en plus de favoriser la participation sociale des membres, ça va te faire du bien, ainsi qu'à ta communauté!

450 774-8758 - parrainagecivique.org

Votre Caisse vous accompagne dans votre autonomie financière



Accompagnement personnalisé

Notre équipe est disponible pour vous accompagner selon vos besoins spécifiques. N'hésitez pas à vous présenter en caisse ou à nous contacter au 1 800 CAISSES



Ateliers numériques

Participez à notre **atelier numérique spécial** qui aura lieu le **21 mars 2024** de 13 h à 15 h au Pavillon des loisirs, situé au 888, rue des Loisirs à La Présentation. Vous pourrez, entre autres, apprendre à effectuer de manière automatisée le paiement de vos factures ou déposer directement vos chèques. Inscription au 450 768-3030 poste 7059590 ou poste 7059231.



Il est possible pour vous d'assister aussi aux **ateliers mensuels** de la Caisse au Centre de services Les Salines de Saint-Hyacinthe. Inscription au www.desjardins.com/caisse-region-saint-hyacinthe ou au 450 768-3030, poste 7059231 ou poste 7059590



Profitez de nos autres services

desjardins.com | services mobiles Desjardins | centres libre-service



- PLANIFICATION FINANCIÈRE
- STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT
- PLANIFICATION FISCALE
- ASSURANCES
- PLANIFICATION SUCCESSORALE

VOS
OBJECTIFS FINANCIERS
SONT UNIQUES.



VOTRE CONSEILLER FINANCIER DEVRAIT L'ÊTRE AUSSI.

Olivier L'Heureux, Adm.A, P.Fin, MBA, BIL, CIM, FCSI
Conseiller en placement et planificateur financier,
Gestion de capital Assante ltée
Tél. : 450.502.4744
olheureux@assante.com
1200, rue Daniel-Johnson Ouest, bureau 4000
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7K7
lheureuxgestionprivee.com

Jacob Chamberland
Conseiller en Placement
Gestion de capital Assante ltée
Conseiller en sécurité financière
Services de succession et d'assurances Assante inc.
Tél. : 450.779.5656
jchamberland@assante.com



Gestion de capital Assante ltée est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Ordre canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Les produits et services d'assurance sont fournis par les Services de succession et d'assurances Assante inc.



Cantine
LA PRÉSENTATION

NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE

Salle à dîner intérieure

POUR LES HEURES D'OUVERTURE,
SUIVEZ-NOUS SUR Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271

Esthétique Guylaine

ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0
Guylaine Lestage propriétaire

LES ENTREPRISES

B.J.B. inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

Steve Joyal Cell :
450.278.5995

Jacques Joyal Cell :
450.771.8600

**À VOTRE SERVICE DEPUIS
PLUS DE 35 ANS**

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE




VOTRE RÊVE, MA MISSION
pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

MICHEL DROUIN
Courtier immobilier résidentiel et commercial

514 296-2085
michel-drouin.com

Résident depuis **20** ans

michel.drouin@remax-quebec.com



Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

450 464-1000
170, Serge-Pepin, Belœil



UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE?

Saint-Hyacinthe Technopole est **LE GUICHET UNIQUE** pour vos projets industriels, commerciaux et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS
450 774-9000 | 1 877 505-1246
st-hyacinthetechnopole.com




Joanie RICHARD
Pharmacienne-proprétaire

Livraison gratuite dans la région

Services professionnels sur place :
Vaccination, injection de médicaments, lavage d'oreille, dépistage du streptocoque, santé voyage, traitement de conditions mineures, ajustement de la médication et plus encore!

Prenez RDV sur clicsante.ca ou via ce code QR



Accès-pharma chez Walmart
5950 Rue Martineau, St-Hyacinthe, J2R 2H6
450-796-4006



Masso-thérapeute

Danny Plante

Massages offerts :

- Suédois
- Shiatsu
- Pierres chaude
- Intra-musculaire
- Thérapeutique
- Détente

450 223-9318
Reçus disponibles



Il reste un espace pour votre annonce ici...

Contactez-nous au :

4 5 0 - 7 9 6 - 2 3 1 7



Technicienne en hygiène & soins des pieds



Danny Plante

Soins des pieds
Durillon
Callosité
Mycose
Ongle incarné

Beauté des pieds
Exfoliant
Pédicure
Vernis ou gel UV

450 223-9318
Reçus disponibles

**Il reste un espace
pour votre annonce ici...**

Contactez-nous au :

4 5 0 - 7 9 6 - 2 3 1 7

Carrosserie Raymond Laguë



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



Vente de pièces et équipements neufs ou usagés

450 796-4000

Agro SOLUTIONS

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation

Clinique Dentaire St-Thomas

SERVICES OFFERTS

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment



dentaide



(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)

796-3303




Clinique Vétérinaire La Présentation



Dre Kateri Charron m.v.

Médecine et chirurgie pour petits animaux

Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél.: 450 796-1885

De la conception à la livraison !

impressions KLM



T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219
F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal



DPA
assurances
DESMARAIS-PINSON-REAUULT-AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com

Mario Poirier
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@groupedpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



Style
Coiffure
ELLE ET LUI

Chantal Dallaire
stylistecoloriste

450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE
Ste-Madeleine

Tél.: 450-795-6101
info@centredentairestemadeleine.ca
www.centredentairestemadeleine.ca
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,
Qc, J0H 1S0

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

EXCAVATION Licence RBQ # 5665-8107-01



Luc
Beauregard Inc.

EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE

(450) 796-2426

619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0



CLÔTURES
Distinction
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION

Plus de 20 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne, bois,
clôtures ornementales, rampes, PVC
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01



M.G. Mains d'expert inc.

Jacky Morissette
t 450.796.1388
c 450.502.8813
mgmainsdexpert@outlook.com
530, rue Gagnon, La Présentation

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- Renovation intérieur et extérieur
- Installation portes et fenêtres



RAMPES ET BALCONS
PRÉCISION
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Rampes en aluminium et rampes vitrées
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@balconsprecision.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

Création
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste
764, rue Principale, La Présentation
T. 450 796-5054



